

Livret d'accueil

Résidence

Louise Marais d'Arc
Bray-sur-Somme



Le résident au coeur de sa maison

**Résidence
Louise Marais d'Arc**
EHPAD - Bray sur somme

*" Le résident au coeur
de sa maison "*

Bienvenue...

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir à la Résidence Louise Marais d'Arc de Bray-sur-Somme.

Ce livret d'accueil est à destination de tous les nouveaux résidents accueillis au sein de la Résidence. Il a pour objectif de faciliter votre intégration en vous fournissant les éléments indispensables avant votre entrée dans l'établissement.

Il a été conçu à la fois pour vous présenter l'établissement, son fonctionnement, ses projets, le personnel, mais aussi pour vous indiquer les principales informations pratiques dont vous aurez besoin tout au long de votre séjour au sein de la Résidence.

Il ne se veut cependant pas exhaustif et le secrétariat reste à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Nous nous sommes engagés dans une démarche qualité dont les principaux objectifs sont d'évaluer l'existant pour s'améliorer, de s'adapter aux besoins et aux attentes des personnes accueillies, d'impliquer et de former le personnel, d'informer les familles des valeurs adoptées par la Résidence.

Je vous souhaite au nom de l'ensemble des équipes la bienvenue à la Résidence Louise Marais d'Arc, dont la mission essentielle est d'apporter les meilleurs soins et un accueil de qualité à nos aînés.

La Directrice, Corinne MADUREL.

La Résidence en quelques mots... historique

La Résidence Louise Marais d'Arc est un lieu de vie et de soins, qui se donne pour mission d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre du mieux possible à leurs besoins.

L'histoire de cette maison débute en 1695. Sa capacité est passée de 8 à 85 lits. En 1984, l'ancien Hospice est transformé en une maison de retraite publique, puis en Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 1er janvier 2002. Une reconstruction complète s'est achevée en 2010.

La Résidence est un établissement public autonome de la Fonction Publique Hospitalière, administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de Bray-sur-Somme ou son adjoint et géré par une directrice.

De nombreux projets en cours en font un établissement dynamique et toujours à la recherche d'amélioration : Projet de Soins, Projet de Vie Sociale, Projet Social...



Le Résident au cœur de sa maison

Les chambres et l'équipement de la Résidence

La Résidence compte 85 chambres individuelles de 20m², comprenant toutes un cabinet de toilette avec douche, lavabo et WC. Certaines sont communicantes pour l'accueil des couples.

Elles sont équipées d'un appel malade (3 points : à l'entrée, près du lit et dans le cabinet de toilette) avec report dans les salles de soins et sur les téléphones des soignants, d'une prise de télévision, d'une prise téléphone avec la possibilité d'installer une ligne téléphonique privée. La Résidence est équipée de la Wifi vous permettant de communiquer par internet.

La chambre est meublée d'un lit avec literie, d'un chevet, d'une armoire, d'une commode, d'une table, de deux chaises et un fauteuil. Le résident peut la personnaliser avec quelques meubles et objets familiers. La plupart des lits sont médicalisés et chaque chambre est équipée d'un rail facilitant les transferts en cas de nécessité.



Les chambres



Agréables et lumineuses, les chambres sont personnalisables selon les souhaits de chacun.

Les espaces collectifs



Une salle de restaurant spacieuse et climatisée, une cafétéria, un espace ludique et une boutique.

En cuisine...

La Résidence est équipée d'une cuisine attenante à la salle de restauration. Les menus sont élaborés en concertation avec l'équipe de cuisine, une diététicienne et les résidents. Ceux-ci sont validés tous les deux mois lors d'une commission des menus.

Le Chef de cuisine et son équipe fabriquent les repas en utilisant dans la mesure du possible des produits frais.

Horaires des repas :



Petit-déjeuner, en chambre de 7h30 à 9h30

Déjeuner, en salle de restaurant à 12h00



Collation, dans les salons vers 15h00



Dîner, en salle de restaurant à 18h15



Tisane et biscuit, en chambre vers 21h30



Quelques ateliers et animations...

Le résident peut, selon ses goûts, ses envies, ses attentes, participer aux activités et sorties de toutes natures.



L'association Arc-en-Ciel...

Créée en 2002, elle a pour but d'aider au financement d'actions visant l'épanouissement des résidents à l'intérieur comme à l'extérieur, le maintien de l'autonomie par la pratique d'activités et la préservation des liens sociaux et familiaux. Elle vit au travers de subventions, de dons et d'organisations de manifestations.



Les équipements

Des espaces spécifiques tels que la maison du sport, la salle multi sensorielle Snoezelen, la maison de la santé, les salles de Balnéothérapie, ou encore le parcours de santé extérieur... offrent une multitude de possibilités de relaxation, détente, stimulation, maintien de l'activité physique....

Des professionnels qualifiés accompagnent le résident lors de séances programmées.





La Résidence offre un espace convivial avec une cuisine, une salle à manger, un salon et un accès à une terrasse aménagée. Cet espace est occupé en semaine, par le Club (PASA), et peut être mis à disposition pour les réunions de famille les weekends et jours fériés.



La Résidence dispose d'un salon de coiffure et d'une Chapelle. Elle accueille dans ses locaux Jeannette, notre chatte qui vit dans l'unité sécurisée et restera marquée pour toujours par la longue présence d'Ugari, chien d'accompagnement social formé par Handi'chiens parti trop vite en juillet 2014.

Le personnel vous accompagne...

L'encadrement :

Une Directrice, une Cadre Supérieure de Santé travaillant sur le groupement des Résidences Centre-Somme, une Cadre de Santé et une Cadre dans le domaine Socio-Educatif coordonnent l'ensemble des équipes.

Le Service Administratif :

Trois adjointes administratives ont pour missions : l'accueil du public, les travaux de secrétariat, l'intendance et les démarches administratives des résidents, la gestion comptable, la démarche qualité de l'établissement ainsi que la gestion des ressources humaines.

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un mandataire judiciaire intervient de façon ponctuelle, pour les questions relatives à la protection des majeurs.

Les Services Soins et Hébergement :

Un Médecin coordonnateur est chargé de la mise en œuvre du projet de soins, des visites d'admission... Son rôle est défini par le Décret du 26/04/1999.

Les soins sont réalisés par des infirmiers et l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne par des Aide-soignants, Aide Médico-Psychologiques, Assistants de Soins en Gériatrie et Agents des Services Hospitaliers Qualifiés. Chaque nuit, trois professionnels sont présents dans l'établissement.

La psychologue travaille auprès des résidents, des familles et des professionnels.

Services Autonomie et Vie Sociale :

Composés d'une Ergothérapeute, d'un Professeur d'Activités Physiques Adaptées, d'une animatrice, et d'Assistants de Soins en Gériatrie, ces deux services organisent des activités thérapeutiques, rééducatives, récréatives... individuelles ou en groupe pour améliorer un mode de vie et aider au maintien des capacités d'autonomie.



Service Cuisine :

Le service compte : un Maître Ouvrier, un Ouvrier Professionnel Qualifié et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés.

Service Lingerie :

Un Agent d'Entretien Qualifié et un Agent des Services Hospitaliers Qualifié entretiennent le linge des résidents et les tenues du personnel. Le linge plat est traité par la Blanchisserie Inter hospitalière de Villers-Bretonneux. Les vêtements sont marqués dès l'entrée par nos soins.

Service Entretien des locaux :

Un responsable d'entretien, un Agent des Services Hospitaliers Qualifié et des agents contractuels formés aux techniques d'entretien sont garants de la propreté et l'hygiène des locaux.

Services Atelier et Logistique :

Un Maître Ouvrier et un Agent des Services Hospitaliers Qualifié sont chargés des réparations et entretiens techniques de l'établissement. Un Technicien Supérieur Hospitalier sur le groupement des Résidences Centre-Somme, traitent les questions de sécurité.

Les intervenants extérieurs

Des professionnels tels que médecins généralistes, kinésithérapeutes, pharmaciens, ambulanciers, pédicures, opticiens... interviennent régulièrement dans l'établissement et sont choisis par le résident.

Deux coiffeuses se déplacent chaque semaine dans notre résidence.

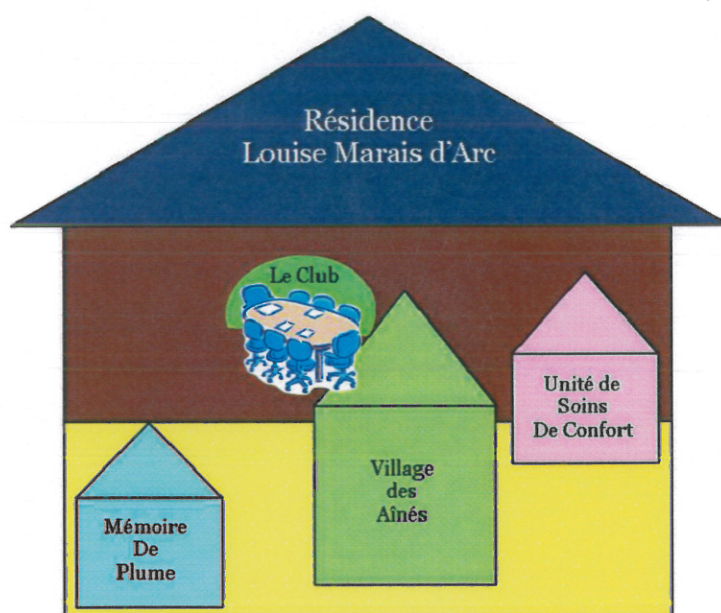
L'ensemble des frais afférents à ces prestations sont à la charge du résident.

Les différents modes d'accueil

La Résidence propose différents modes d'accueil, adaptés aux besoins des personnes âgées.

Un projet personnalisé réalisé par l'équipe pluridisciplinaire, en concertation avec le résident, permet de mettre en œuvre un accompagnement dans l'une des unités suivantes :

- Le Village des Aînés et l'Unité de Soins de Confort totalisent 70 chambres réparties sur les étages « Chocolat » et « Vanille »
- L'unité sécurisée appelée Mémoire de Plume offre 15 chambres et des espaces de vie sur le niveau « Vanille »
- Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés appelé Le Club accueille en journée, du lundi au vendredi des résidents du Village des Aînés.



Premières démarches...

L'établissement vous remet avec le livret d'accueil, le dossier de demande d'admission, composé d'une partie administrative à remplir par vos soins et d'une partie médicale à faire remplir par votre médecin traitant (ou hospitalier) et à transmettre au médecin coordonnateur de la Résidence.

Après étude, ce dernier vous proposera ainsi qu'à votre famille une rencontre. Si un accord médical et administratif est donné, une date d'admission sera fixée en cas de place disponible. Dans le cas contraire, une inscription sur liste d'attente sera faite.

Du côté des tarifs 2014...

Hébergement au Village des aînés et en Unité de Soins de Confort

| | |
|--|---------|
| Tarif hébergement <u>60 ans et plus</u> | 50,70 € |
| Tarif hébergement <u>moins de 60 ans</u> | 66,51 € |

| | | |
|--|------------|---------|
| Tarif dépendance <u>60 ans et plus</u> | GIR 1 et 2 | 18,61 € |
| | GIR 3 et 4 | 12,54 € |
| | GIR 5 et 6 | 5,41 € |

Hébergement en unité sécurisée Mémoire de Plume

| | |
|--|---------|
| Tarif hébergement <u>60 ans et plus</u> | 50,70 € |
| Tarif hébergement <u>moins de 60 ans</u> | 66,51 € |

| | | |
|--|------------|---------|
| Tarif dépendance <u>60 ans et plus</u> | GIR 1 et 2 | 23,45 € |
| | GIR 3 et 4 | 15,80 € |
| | GIR 5 et 6 | 6,31 € |

Et concrètement... :

Exemple de calcul pour une personne de plus de 60 ans, en GIR 3 pour un hébergement au « Village des aînés »

| | | |
|------------------------------|----------------------|------------|
| Tarif hébergement | 31 jours X 50,70 € = | 1571,70 € |
| Tarif dépendance GIR 5 et 6* | 31 jours X 5,41 € = | + 167,71 € |

Total à payer par mois **1739,41 €**

* Quelque soit le GIR de la personne, le calcul se fait toujours avec le tarif dépendance GIR 5/6 (part obligatoire à la charge du résident), la différence avec le tarif GIR 1/2 ou GIR 3/4 étant réglée à l'établissement par le Conseil Général par le biais de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Attention, il arrive qu'en fonction des ressources, la personne paye un peu plus que 5,41 € (ou 6,31 € pour l'unité sécurisée).

Quelques informations :

Le GIR (Groupe Iso Ressources) est réalisé par l'équipe pluriprofessionnelle, à l'aide d'une grille d'évaluation dans les 15 jours suivants l'admission. Il permet de déterminer les différents niveaux d'autonomie de la personne.

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) : selon ses ressources, la personne accueillie peut percevoir l'APL par la Caisse d'Allocations Familiales ou la MSA si elle dépend du régime agricole.

L'Aide Sociale : si la situation financière ne permet pas de régler les frais de séjour, et que l'aide apportée par les obligés alimentaires est insuffisante, une demande d'aide sociale pourra être opérée auprès du Conseil général.

Le service administratif de l'établissement réalise les dossiers de demandes d'APA, d'APL ou d'Aide Sociale, n'hésitez pas à leur demander conseil.

Les droits des usagers dans les établissements médico-sociaux...

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les 7 droits fondamentaux des usagers (article L 311-3 du CASF)

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité
- Libre choix entre les prestations domicile/établissement
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Les 7 outils pour l'exercice de ces droits

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge
- La personne qualifiée (Décret non paru)
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) ou une autre forme de participation des usagers
- Le projet d'établissement ou de service

Les personnes à votre écoute...

La Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Monique VAQUETTE, Adjointe au Maire de Bray-sur-Somme, Tél. 03.22.76.12.32 (Mairie)

La Directrice :

Madame Corinne MADUREL, Tél. 03.22.76.01.41

Les représentants des familles au Conseil de la Vie Sociale :

Monsieur Gérard THUILLIER, Tél. 03.22.75.32.65

Monsieur Jean PEDRERO, Tél. 03.22.76.64.56

La Résidence Louise Marais d'Arc a été autorisée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à utiliser un ordinateur destiné à gérer plus facilement le fichier de ses résidents et à réaliser des travaux de statistiques et de facturation, dans le strict respect du secret médical. Les renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un renseignement informatique exclusivement destiné à la gestion administrative et médicale.

Charte des droits et libertés de la Personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie -domicile personnel ou collectif- adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

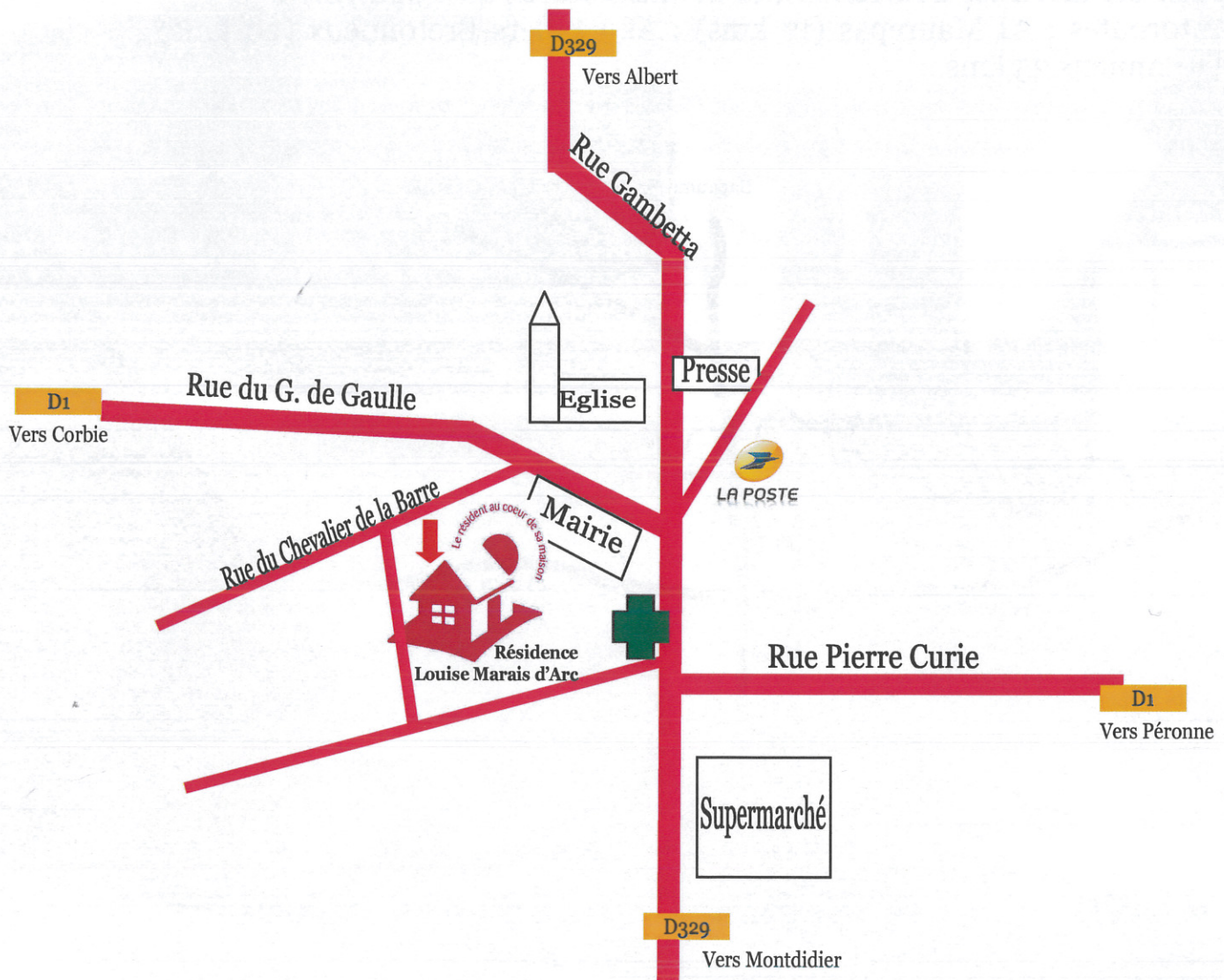
L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Fondation Nationale de Gérontologie (FNG)
49, rue Mirabeau - 75016 PARIS
Tel : 01 55 74 67 00 - www.fng.fr



Comment vous rendre à la Résidence ?

L'établissement bénéficie d'un positionnement privilégié par rapport aux services offerts à la population : Mairie, Poste, banques, commerces, place du marché, maison médicale... sont à proximité de la Résidence.



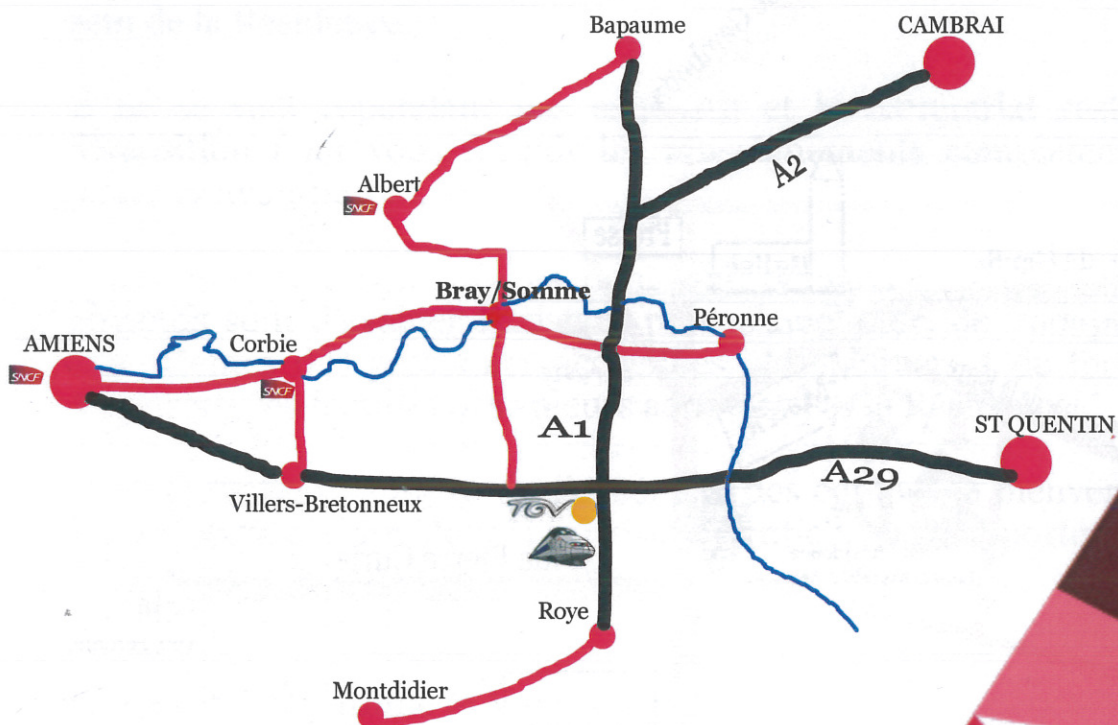
Comment vous rendre à Bray-sur-Somme ?

La commune de Bray-sur-Somme, d'une population d'environ 1300 habitants, est située dans la vallée de la Somme, à la croisée des routes Amiens-Péronne (RD1), Albert-Montdidier (RD329).

Elle est ainsi distante de 17 kms de Péronne, 17 kms de Corbie, 9 kms d'Albert et 35 kms d'Amiens.

Moyens d'accès :

- Gare SNCF : Albert et Corbie
- Gare TGV Haute-Picardie : Ablaincourt-Pressoir (15kms)
- Bus : Contacter les Courriers Automobiles Picards au 03.22.70.70.70
- Autoroutes : A1 Maurepas (12 kms) ; A29 Villers-Bretonneux (20 kms) ; A16 Amiens 35 kms.



**Résidence
Louise Marais d'Arc**
EHPAD - Bray sur somme